



LE HÉRON CENDRÉ - *ARDEA CINEREA*



Héron cendré
de Farid Amadou Bahleman (Wikicommon)

ZOOM SUR :

LA PROTECTION DU HÉRON CENDRÉ

En 1974, on ne comptait plus que 3000 à 4500 couples de Hérons cendrés *Ardea cinerea* dans toute la France métropolitaine.

Longtemps accusé à tort de faire diminuer les stocks de poissons dans les marais, les étangs et autres zones humides, le héron cendré est protégé en France depuis 1976, puis à l'échelle européenne mais aussi à l'échelle internationale, avec la convention de Berne et la convention de Bonn depuis 1979.

Aujourd'hui le Héron cendré est inscrit à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 avec une totale protection des individus, des oeufs et même des sites de reproduction.

Grâce à ces diverses mesures, les effectifs du héron cendré sont passés à 31 170 couples, ce qui nous donne la chance de pouvoir admirer ce bel échassier jusque dans les villes.

RÉPARTITION ET HABITAT :

Le héron cendré est quasiment partout. On le retrouve en Europe, Asie et Amérique. Il affectionne les eaux poissonneuses : lacs, marais, estuaires, étangs...

Il se fait un nid dans un arbre sur lequel on peut souvent voir plusieurs nids de hérons (dortoir), mais pour accueillir ses futurs jeunes, il préfère confectionner un nid sur une tourbière.



Héron cendré en vol
de Charles J. Sharp
(Wikicommon)



Couple de hérons cendrés
de CollInnsmart
(Pixabay)

BIOLOGIE ET ÉCOLOGIE :

Esp. de vie : 25 ans max • Régime alimentaire : carnivore à dominance piscivore • Mode de vie : arboricole ou paludicole, solitaire ou en petit groupe lâche ou en petite colonie durant la repro. • Mat. sexuelle : 1 an, monogame • Reproduction : février à juillet • Incubation : 26 j env. • Nb de juv. : 3 à 5 • Sevrage : env. 2 mois • Indépendance : 55 j • Espèce sentinelle (indique la présence de poissons, et une eau non polluée aux métaux lourds)



Repas d'un héron cendré
de Wa_172619
(Pixabay)



Oeufs de héron cendré
de Notafly
(Wikicommon)

DANGERS ET STATUTS DE PROTECTION :

Aucun prédateur, bonnes relations avec l'humain
Convention de Bonn, accord AEWA
Convention de Berne, annexe III
Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, article 3
Classement UICN : préoccupation mineure (LC)



Pays signataires de la
Convention de Berne
(Wikimédia commons)



Union Internationale pour la
Conservation de la Nature
UICN nature